



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040165

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 4657
N/REF : 6/04/2025 0H20 C:016656 I:13132
V/REF : Contrat N°004657 du 17/03/2000

SDC 'La Pléiade'
C/O BNP PI RESIDENCES SERVICES
7, AVENUE DE LA GARE
BP 35157
26958 VALENCE CEDEX 9

IMMEUBLE : RESIDENCE ETUDIANTE
LA PLEIADE
71, RUE MARIUS BERLIET
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 71 - PARKING NIVEAU -1 - SURPRESSEUR
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr S. HENOFF

LA SOCIETE PROLYAC PROCEDERA 4 FOIS PAR AN AUX OPERATIONS SUIVANTES:

CONTROLE ET ENTRETIEN DU SURPRESSEUR
300 LITRES EQUIPE DE 2 POMPES SALMSON TYPE VMDL

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 242,21

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040165

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur(s)	4/AN	330,13	330,13
TOTAL H.T.				330,13
T.V.A. a 10,00%				33,01
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>363,14</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.